

**Juifs et judaïsme dans les dictionnaires français :  
le façonnement sémantique  
de l'opinion commune**

Georges-Elia Sarfati

Un examen attentif des dictionnaires montre que les représentations de l'identité juive, durant plusieurs siècles, ont toujours été liées à une problématique de la différence. Comme si l'enregistrement ainsi que la description des « faits de langue » continuaient de réserver une place à part à la « question juive ».

En effet, la singularité juive tient lieu d'événement de discours par son aptitude à traverser les époques, comme par son aptitude à tenir tête aux mutations historiques. Aussi, l'analyse des différents plans de représentation de l'identité juive permet-elle de se conformer, voire de justifier les critères de découpage temporels généralement admis par l'analyse historique. Cette même analyse sémantique vérifie ainsi la pertinence d'un regard historique sur les discours, leur formation et leurs transformations.

Mais l'espace discursif s'avère si vaste, sitôt que l'on tente de l'appréhender à partir de la diversité des points de vue qui le construisent, qu'il importe de se donner une règle de méthode. Il s'agit notamment, afin de mener l'analyse à son terme, de bien distinguer tout au long de sa conduite, entre deux sortes d'unités de vocabulaire : d'une part, les unités de premier plan (les mots-clefs ou les mots-thèmes qui articulent explicitement et nommément le fait identitaire juif), d'autre part, les unités secondaires (c'est-à-dire l'ensemble des vocables qui permettent de délimiter l'arrière-plan historique qui conditionne la compréhension des premières). La complexité des dictionnaires est telle qu'il importe au plus haut point d'avoir présente à l'esprit la distinction qui vient d'être faite.

## Constitution sémiotique de l'identité juive : la périodisation lexicographique

### La différence adaptée

La première « question juive », au sens où l'on dit d'une chose qu'elle fait question, est d'emblée du ressort de la langue, puisqu'elle s'origine dans la philosophie de l'identité qui résulte de la genèse étymologique du vocable, à commencer par son entrée dans la langue, approximativement située par les dictionnaires à l'intervalle de transitions décisives : grecque (« *ioudaios* »), latin (« *judaeus* »), francien (« *jui* », « *gui* », etc.).

L'intégration formelle d'un signifiant plus ancien (« *yehudi* »), véritable origine du mot d'une chaîne linguistique ininterrompue, coïncide en fait avec la projection de ce premier terme dans des prismes langagiers qui l'informent et le surdéterminent selon des orientations inédites.

La question se pose donc de savoir ce qu'il en est de la légitimité de cette translittération – à la fois opération de décalque formel et processus de redéfinition du signifié initial.

Ainsi problématisée, le traitement de l'étymologie ouvre la réflexion à la considération des *politiques spontanées de la langue*.

Oscillant entre origine et héritage, l'actuel vocable « Juif » dénote davantage l'éventail de ses champs de réception que l'horizon de sens par exemple attaché au terme initial, recueilli tel quel dans la section biblique du *Livre d'Esther*.

La collision de ces deux réalités lexicales nous montre le contraste qui impose, en l'occurrence, le rapprochement d'une vision endogène et d'une vision exogène de l'identité juive.

C'est notamment ce qu'atteste largement l'histoire d'une filiation philologique où se reconnaît, à travers la diversité morphologique, l'écart qui sépare un<sup>e</sup> identité pleine (« *yehudi* » désigne alors le ressortissant d'une nation située en

Judée, de sorte que du point de vue notionnel, cette dénomination agrège sans exclusive les dimensions politique, spirituelle, linguistique, géographique, culturelle) et une identité saisie, dans le prisme des nations, comme pôle de résistance, notamment théologique, et qu'il convient par conséquent de réduire (ainsi, le vocable « Juif » désigne depuis le Moyen Âge européen le sectateur d'une religion).

La mise en place de pôles d'interpellation matérialisés tant dans les pratiques discursives que dans les pratiques politiques, par l'insigne de la « roelle » (insigne discriminant de l'époque médiévale) et l'institution du « ghetto », détermine un espace ambigu d'identification de l'altérité, dont l'héritage s'avère tantôt condamné (sitôt qu'il se spécifie en rituels archaïques fondateurs – et sur ce point la thématique du « sabbat » dévoile toute l'ampleur de la distorsion christocentrique du fait juif, puisque ce signe est d'emblée associé dans l'imaginaire à un rassemblement de sorciers), tantôt revendiqué et pleinement assumé (dès lors qu'il autorise la transmission d'un message commun, dans l'ordre de la substitution – ici, la thématique de la Bible et de la loi, confirment le primat accordé, dans la civilisation médiévale, au point de vue christocentrique).

De plus, c'est au même moment – là où s'actualise en notions systématiquement théologisées, la transposition étymologique, au bénéfice d'une autorité ecclésiale en voie d'établir une hégémonie sans partage – que se fait jour l'antinomie topique de « l'ancien » (« ancienne loi », « ancienne alliance ») et du « nouveau » (« nouvelle loi » ou « loi de grâce », « nouvelle alliance », etc.).

Ces oppositions topiques, qui régissent alors l'usage, alimentent encore, en matière de débat théologico-politique les dispositions du sens commun.

### La différence contestée

L'Âge classique au cours duquel la thématique de la représentation se marquera non seulement dans la philosophie du langage, développée à Port-Royal, mais préalablement dans l'économie maladroite de la lexicographie monolingue naissante porte à maturité l'ensemble des déterminations précédemment évoquées.

À partir du *Thésor de la langue françoise* de J. Nicot, dès 1606, l'arraisonnement de l'identité juive participe à la fois du combat pour la langue vulgaire et de la consolidation de l'absolutisme monarchique.

Sous le rapport des politiques de la langue – initiées par François I<sup>er</sup> dans le cadre du Traité de Villers – Coterêt, l'engagement d'un J. Nicot tend à arracher au fond latin une langue française encore mal assurée dans la tradition de l'écrit et dont la description, aussi minutieuse qu'exhaustive pour l'époque, reste encore tributaire du registre des glossaires bilingues.

C'est sur le terreau d'une objectivation première des tours de paroles que se joue aussi la *naturalisation de l'identité juive*, déjà captive depuis les siècles précédents d'une tension christo-centrique croissante.

Mais la singulière neutralité axiologique de Nicot garantit la transposition des contenus hérités, en même temps que celle des signifiants; les gloses qui les encadrent n'ont rien de partisan: « chestiener », « sabbatiser », « circocire », n'appellent ni l'exaltation d'un ordre puissant, ni la réprobation pourtant inscrite de longue date dans la mentalité du temps.

Toutefois, c'est plus tardivement, en contrepoint de cette première initiative fondatrice, à mi-chemin des dictionnaires de P. Richelet (1680) et de A. Furetière (1690), que le premier *Dictionnaire de l'Académie*, dans sa première édition (1694) traduira l'esprit du siècle.

Tout en affirmant *l'homologie de la francité et de la catholicité*, la lexicographie du Grand Siècle dessine les partages fondateurs, délimitant dans l'espace sémiotique d'un discours qui commence d'ordonner le monde, la place éminente du « royaume », et celle, contestée, de la « juifverie ».

Cet ordre du discours où s'insinue toute la disproportion d'une violence politique qui gagne en rationalité, à mesure que progresse le principe d'un pouvoir centralisé, définit en retour une économie politique du salut d'où est bannie l'entité dont le nom évoque désormais le nom de Judas Iscariote, l'apôtre dénonciateur de Jésus.

Les précédents médiévaux, associés au développement de l'absolutisme, culminent alors dans la redéfinition d'un archétype juif obéré de la figure conjointe du traître, de l'errant, du déicide et de l'usurier.

### La différence en débat

Le XVIII<sup>e</sup> siècle insinue bien des prolongements du prisme médiéval, francien et classique. Plusieurs discursivités s'y expriment et s'y affrontent, se font écho ou se contredisent. La disparité des sources énonciatives, l'antagonisme des axiologies font de ce siècle une période charnière dominée par le conflit des historiographies.

La mutation graduelle de l'arrière-plan absolutiste, la défaite du paradigme théologique sonnent le glas des formes de reconnaissance traditionnelles, sanctionnant ainsi l'ébranlement des certitudes admises. En l'espèce, c'est une fois de plus la considération du fait juif – sous son versant biblique et hébraïque ou, plus directement, sous le rapport de son actualité – qui fait fonction de révélateur des orientations axiologiques.

*Le Dictionnaire* de Trévoux, organe de l'Ordre des Jésuites, s'ouvre sur une polémique qui fait droit au littéralisme des

karaites sur le fidéisme présumé des « rabbinistes ». Partant, la disqualification théologique et politique du judaïsme qui en résulte sert, ici et là, de motif à la justification des Croisades et de l'Inquisition, tandis que la considération du passé tend à limiter aux cadres de l'histoire sainte toute l'historicité du judaïsme.

*L'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert déroge au topos admis de la polémique judéo-chrétienne. Elle en inverse même les termes, prenant occasion de l'histoire des Juifs de France depuis le Moyen Âge, pour dénoncer avec la dernière vigueur, par la plume du chevalier De Jaucourt, les excès d'un pouvoir monarchique que l'on se jure de réformer.

Avec le *Dictionnaire philosophique portatif*, Voltaire inaugure un ultime tournant dont la tonalité reflète, un fois de plus, la problématique – dans la vision exogène – de la condition juive.

Revenu des catégories du jugement théologique, Voltaire que ne préoccupe ni l'épithète d'hérétique(s) ni celui d'infidèle(s) (traditionnellement appliqués aux Juifs) fait cependant preuve d'une virulence sans égale que seule justifie, paradoxalement pour les sujets visés, son anticléricalisme.

### La différence intégrée

L'affirmation de la modernité, consécutive à l'émergence puis à la banalisation des valeurs de progrès et de liberté, caractérise les grandes sommes lexicographiques – de langue et encyclopédiques – du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le reflux définitif du paradigme théologique aboutit sous la plume de Émile Littré et de Pierre Larousse à l'expression d'un relativisme religieux qui tend à égaliser toutes les positions confessionnelles, ainsi intégrées, comme autant de modalités culturelles et spirituelles, à la grande matrice républicaine.

Les mutations du sens commun, si elles affectent dans l'ensemble favorablement l'image des Juifs, n'en connaissent

pas moins nombre de discontinuités. Les contradictions de l'usage restent nombreuses, et il n'est pas rare, jusqu'aux années trente du XIX<sup>e</sup> siècle, de relever sous la plume de lexicographes, tels que Boiste ou Laveau, demeurés fidèles aux valeurs d'Ancien Régime, des considérations définitionnelles qui perpétuent le topos du peuple juif/peuple déicide.

Les amendements de l'usage donnent lieu, chez Littré, comme chez Larousse, à la mise en œuvre d'une alternative qui traduit bien les intermittences et les tentations idéologiques de l'époque: l'opposition Juif/Israélite, glosée avec malice par Littré, en est une attestation éloquente, particulièrement caractéristique du cas français: « Synonyme. Israélite, juif. Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre avoué et procureur. C'est la même signification; mais, juif et procureur pouvant se prendre en mauvaise part, on s'est nommé israélite et avoué. » (article « Israélite »)

Au même moment, l'exploitation du thème juif s'avère pléthorique dans les œuvres de culture. Larousse consacre à cette floraison qui implique tous les domaines de l'art, du roman au théâtre en passant par l'opéra lyrique, la poésie et la comptine populaire) de substantiels développements, proches dans leur tonalité, de la chronique de presse. *La Juive*, *Le Juif errant*, *La complainte d'Ahasvérus* sont quelques-uns des titres qui font alors partie de l'actualité culturelle, notamment parisienne.

La disjonction du politique et du religieux, caractéristique de la conception exogène de l'identité juive, émaille l'économie interne des articles selon une orientation diachronique qui relègue dans un passé lointain l'acceptation politico-nationale pour valoriser, à mesure de son développement, l'acceptation religieuse:

**Juif:** « 1. Celui, celle qui appartient au peuple hébreu, au peuple qui habita jadis la Palestine. »

- « Le juif errant, personnage imaginaire que l'on suppose condamné à errer jusqu'à la fin du monde, pour avoir outragé Jésus portant sa croix, et qui paraît être une représentation populaire de la dispersion du peuple juif. »

2. « Celui, celle qui professe la religion judaïque ». Un Juif est un Français, un Allemand, un Anglais, etc. professant la religion juive.

3. « Fig. et fam. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent avec âpreté. »

4. « Nom qu'on donne quelquefois au squalo – marteau, poisson. »

5. « Adj. juif, juive. Qui appartient aux Juifs. Le peuple juif. »

- Année juive, année lunaire de 354 jours. L'année religieuse des Juifs commençait à l'équinoxe du printemps.

- « À la juive, loc. adv. À la manière des juifs, quant aux mœurs et aux coutumes. (...) »

La fin de siècle accouche des oppositions d'une anthropologie linguistique qui sanctionne déjà, sous le couvert de la scientificité, la disparité des aryens et des sémites, tandis que du côté du droit international, les critères de la nation restent à jamais inaccessibles au « peuple juif » toujours saisi à l'aune de la catégorisation théologique du peuple élu.

### *La différence persécutée puis renaissante*

Le XX<sup>e</sup> siècle ne commence vraiment qu'au lendemain du premier conflit mondial. Dans l'intervalle d'une génération qui sépare la fin du Second Empire du début des hostilités

européennes, l'antisémitisme gagne l'opinion et s'inscrit en langue. Avec l'aval de la légitimation lexicographique qui, à l'instar d'une société fracturée, allègue bien des raisons pour en justifier la propagation. C'est ainsi que « l'influence de la race juive » appelle « la lutte contre l'influence juive » selon la définition de l'antisémitisme que propose alors le Dictionnaire de l'Académie...

L'affaire Dreyfus, relatée à mesure de son développement, cristallise la faillite momentanée de l'universalisme laïc, tandis que les autres représentations de l'identité juive (notamment, en 1892, dans le *Dictionnaire Analogique de la Langue Française* de Boissière) fixent définitivement dans l'usage l'acceptation religieuse, figeant en langue l'image du « juif éternel ».

Simultanément, comme déconnectée de cette marqueterie qui ordonne le dépôt notionnel des siècles, le sionisme fait figure de singulière étrangeté. Glosé comme « mouvement religieux et politique », il fait converger sur son vocable toutes les dissociations étayées de longue date par la vision exogène du fait juif.

Une normalisation des données de langue (et de l'histoire) se fait jour cependant au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, après un long intervalle de temps dominé par le *statu quo* sémantique et la justification tacite des totalitarismes. De proche en proche, la problématique du génocide éveille les consciences. La plupart des dictionnaires s'amendent sur les différents points considérés (convoquant avec davantage d'insistance qu'autrefois un dispositif métalinguistique qui vise à mettre à distance des associations notionnelles désormais suspectes). La lexicographie aurait-elle pris acte, comme par intuition, de *l'aspect pragmatique du langage*, après l'ère des grands massacres organisés par la propagande nazie ?

La reviviscence de l'axiologie universaliste, laïque et républicaine, autorise dès ce moment sinon une bienveillance, du

moins une relative neutralité dans le traitement lexicographique du fait juif. Une relative standardisation définitionnelle se fait enfin jour. Elle entérine sans passion les acquis de la tradition lexicographique. L'ouverture encyclopédique intègre un champ de recherche immense. L'esprit de querelle et la tentation du préjugé le cède le plus souvent à l'érudition.

Enfin, les grands divisions inhérentes à la thématization du fait juif semblent persister à la façon des certitudes du sens commun.

- *Le caractère bicéphale de l'identité juive* est une donnée reprise dans l'ensemble du corpus. Le pôle macro-historique (Israël/Diaspora) détermine les conditions d'une intelligibilité actuelle de cette question.

- *La réalité diasporique*, tout d'abord, apparaît sous le rapport d'une mosaïque identitaire éminemment différenciée : marquée à la fois par la possibilité de modalités linguistiques et culturelles spécifiques (judéo-) et, simultanément, par l'émergence de nouvelles formes de conscience qu'atteste une créativité lexicale rarement atteinte jusque-là (« judéité, judaïté, judaïcité »).

C'est encore le fait de l'élaboration littéraire, du travail des écrivains et essayistes qui tentent ainsi de capter dans ses ultimes manifestations l'expression identitaire la plus ténue.

- *La réalité nationale israélienne* enfin, peu à peu valorisée, puis concurrencée par la problématique palestinienne, se marque dans la lexicographie française dans des termes qui évoquent la question des nationalités comme au siècle dernier. Mais cette fois, avec un recul et une ampleur de vue que n'autorisait pas alors les avatars de l'antijudaïsme ni les prémisses de l'antisémitisme.

## Conclusion

La thématization constante de l'identité juive affecte bien des catégories fondatrices de la francité comme sa représentation de l'histoire, et, dans toute leur ampleur, les problématiques théologiques et politiques.

Ces deux pôles identitaires, insaisissables en dehors de la discontinuité et du procès énonciatif qui les fondent, apparaissent liées.

Mais cette situation d'enclavement structurel assigne à l'identité juive la place et le statut d'une figure d'altérité, pensable et repérable, à intervalles réguliers, tout au long de l'histoire de la langue, à l'instar d'une problématique de la différence particulièrement diversifiée.

Simultanément, il semble que ce soit à l'épreuve de cette différence, ou plus exactement à l'épreuve de la différenciation régulière de cette altérité radicale, que dans les champs notionnels aussi importants que l'aptitude même à recevoir/percevoir la différence, la langue française a forgé nombre de ses catégories, et d'une manière générale, dessiné les frontières de sa propre représentation.

En somme l'interférence, dans la langue même, du sémantique, du politique et du symbolique, atteste du caractère dialectique d'une double formation qui est confrontation, autant que détermination « en creux », par le biais d'un travail du négatif où se joue la genèse de la doxa et jusqu'à la possibilité de la critique.

## Schématizations

Les schémas qui suivent ont pour objet de visualiser les grandes césures historiques mises en rapport avec les formations identitaires correspondantes (schéma 1), ainsi que les

principales caractérisations de l'identité juive qui leurs sont afférentes (schéma 2). Cette prise en vue offre l'avantage de mettre en évidence les prismes sémiotiques à travers lesquels l'identité juive est « reçue », « perçue » et « inculquée » dans les mentalités, notamment comprises comme « effets de discours ». La tradition lexicographique constitue une modélisation privilégiée de ces mécanismes qui opèrent sur la longue durée, répercutant le sens commun d'une époque.

### Périodisation de la représentation de l'identité juive du haut Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle : altérité radicale et modalités de la différence dans l'optique exogène

Différence adaptée	Jusqu'au XII <sup>e</sup> s.	Adaptation morphologique (yehudi/juif)
Différence reléguée	XII <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> s.	Formation d'archétypes (décide, traître, usurier)
Différence contestée	XVII <sup>e</sup> s.	Partages fondateurs (royaume/juifverie)
Différence en débat	XVIII <sup>e</sup> s.	Écritures de l'histoire antagonistes (Jésuites de Trévoux/Encyclopédie)
Différence intégrée	XVIII <sup>e</sup> -XIX <sup>e</sup> s.	Émancipation civique et politique (Juif <i>versus</i> Israélite)
Différence persécutée	XIX <sup>e</sup> s.-XX <sup>e</sup> s.	Antisémitisme
Différence renaissante	XX <sup>e</sup> s. (2 <sup>e</sup> moitié)	Redéploiement identitaire (judéité/judaïté/judaïcité)

### Catégorisations de l'identité juive dans l'optique exogène : système diachronique et sémiotisation

Périodes Historiques	Formes identitaires	Exil territorial (réel/symbolique)	Judéophobie (type de) (réel/imaginaire)
Antiquité/Moyen Âge	Naturalisation	Antijudaïsme théologique	Endogène/exogène
Moyen Âge/Renaissance	Cléricalisation	Polémique théologique	(Péjoration de l'identité juive)
Révolution politique	Confessionnalisation	Tension « juif/israélite »	Antisémitisme politique
Révolution industrielle	Principe des nationalités	Émergence du sionisme	
Vingtième siècle	Dissémination identitaire	Identités diasporiques Identités nationales	Antijudaïsme/sémitisme Antisionisme

## Bibliographie

DAHAN, Gilbert, *La Polémique chrétienne contre le judaïsme au Moyen Âge*, Paris, Albin Michel, col. « Présence du judaïsme », 1991.

FAYE, Jean-Pierre, *Migrations du récit sur le peuple juif*, Paris, Belfond, col. « Éléments », 1974.

SARFATI, Georges-Elia, « La représentation de l'Affaire Dreyfus dans les dictionnaires encyclopédiques français (1896-1994) », dans *Les Intellectuels face à l'Affaire Dreyfus alors et aujourd'hui*, R. KOREN & D. Michman (éds.), Paris, L'Harmattan, 1998.

SARFATI, Georges-Elia, *Discours ordinaire et identités juives, la représentation des Juifs et du Judaïsme dans les dictionnaires et encyclopédies de langue française du Moyen Âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berg International, col. « Faits et représentations », 1999.

TRIGANO, Shmuel, *La Nouvelle question juive*, Paris, Gallimard, 1979.